


1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---------------------------------------|---|
| Identificateur de produit | Rx11-Flush Aerosol (4300-08, 4300-09, 4300-10, 4300-11) |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible |
| Usage recommandé | Pour le rinçage des systèmes AC et de la réfrigération |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Fabricant | Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC) |
| Fournisseur | Voir ci-dessus |

2. Identification des risques

| | | |
|---|---|----------------------------------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression | Gaz liquéfié |
| Dangers pour la santé | Toxicité aiguë, par inhalation | Catégorie 4 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Catégorie 3 - effets narcotiques |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |
| Risques défini pour SIMDUT 2015 | Non classé | |
| Éléments d'étiquetage |  | |
| Mention d'avertissement | Attention | |
| Mention de danger | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. | |
| Conseil de prudence | | |
| Prévention | Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection oculaire. | |
| Intervention | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. | |
| Stockage | Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. | |
| Élimination | Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. | |
| SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) | Aucuns connus. | |
| SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) | Aucuns connus. | |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun(e) connu(e). | |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. | |

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--------|
| trans-Dichloroéthylène | | 156-60-5 | 40-70* |
| 1,1,1,3,3-pentafluorobutane | | 406-58-6 | 5-10* |
| Carbonate de diméthyle | | 616-38-6 | 1-5* |
| Norflurane | | 811-97-2 | 10-30* |
| 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane | | 138495-42-8 | 5-10* |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. |
| Peau | Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. |
| Yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent être différés. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Mousse antialcool. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Brouillard. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Réfrigération recommandée. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|--------------------------------------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 793 mg/m ³ 200 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 200 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 200 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 200 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|--------------------------------------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 793 mg/m ³ 200 ppm |

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|--------------------------------------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | PEL | 790 mg/m ³ 200 ppm |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 200 ppm |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|--------------------------------------|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | MPT | 790 mg/m ³ 200 ppm |

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

| Composants | Type | Valeur |
|---------------------------|------|------------------------------------|
| Norflurane (CAS 811-97-2) | MPT | 4240 mg/m ³ 1000 ppm |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Éviter tout contact avec la peau.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|------------------|
| Aspect | Transparent |
| État physique | Gaz. |
| Forme | Gaz liquéfié. |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Éthéré faible. |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | Pas disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 41 °C (105.8 °F) |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | Pas disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible. |
| Point d'éclair | Pas disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

| | |
|---|------------------------------------|
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | > 5 |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | < 14.4 |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | 284 mm Hg |
| Densité de vapeur | 3.4 (Air = 1) |
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité | 0.4 g/100g H ₂ O @ 20°C |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| Pourc. de mat. volatiles | 100 % |
| COV (% en poids) | 697 g/l |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Peut réagir avec les bases fortes ou les agents d'oxydation. Métaux alcalins. Métal en poudre. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène |

11. Données toxicologiques

| | |
|---|--|
| Voies d'exposition | Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion. |
| Renseignements sur les voies d'exposition probables | |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |
| Inhalation | Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. |
| Peau | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. |
| Yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'inhalation. Effets narcotiques.

Composants**Espèces****Résultats d'épreuves**

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 5000 mg/kg, ECHA

Inhalation

CL50

Rat

15463 mg/m³, 4 heures, ECHA

11100 ppm, 4 heures, ECHA

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---|--|
| <i>Orale</i> DL50 | Rat | > 5000 mg/kg, ECHA |
| 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Inhalation</i> CL50 | Rat | 100000 ppm, 4 heures, Harp International Limited |
| <i>Orale</i> DL50 | Rat | > 2000 mg/kg, Harp International Limited |
| Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> DL50 | Lapin | > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA |
| <i>Inhalation</i> CL50 | Rat | > 5.4 mg/L > 5.4 mg/L, 4 heures, ECHA |
| <i>Orale</i> DL50 | - | > 5000 mg/kg |
| | Rat | > 5000 mg/kg, ECHA |
| Norflurane (CAS 811-97-2) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> DL50 | Pas disponible | |
| <i>Inhalation</i> CL50 | Rat | 1500000 mg/m ³ , 4 heures, Sigma Aldrich |
| <i>Orale</i> DL50 | Pas disponible | |
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> DL50 | Lapin | > 5000 mg/kg, ECHA |
| <i>Inhalation</i> CL50 | Rat | > 95552 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 24100 ppm, 4 heures, ECHA 21723 ppm, 6 heures |
| | souris | |
| <i>Orale</i> DL50 | Rat | 9939 mg/kg, ECHA, femelle 7902 mg/kg, ECHA, mâle 1235 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité No ingredients listed by IARC, ACGIH, NTP or OSHA.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénicité Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---------------------------------------|---------|---|
| trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 | Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) |
| | | 120 - 160 mg/L, 96 heures |

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate Aérosols non inflammables (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)

Classe de danger Limited Quantity - US

Exceptions liées au conditionnement <1L - Quantité limitée

Conditionnement autrement qu'en vrac Aucune

Conditionnement en vrac Aucune

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, ininflammables
Classe de danger Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières 80, 107
Exceptions liées au conditionnement <1L - Quantité limitée

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

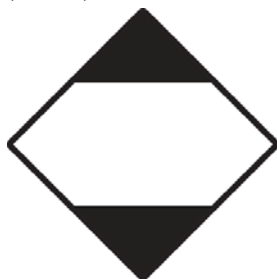
Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, non inflammables
Classe de danger Limited Quantity - IATA
Code ERG 2L

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols
Classe de danger Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Avant l'importation, veuillez consulter Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement, DORS/2016-137.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

| | |
|---|----------|
| 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) | Inscrit. |
| 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) | Inscrit. |
| Norflurane (CAS 811-97-2) | Inscrit. |

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)
Norflurane (CAS 811-97-2)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

138495-42-8: SNUR: 40 CFR 721.5645

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Oui
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

| Dénomination chimique | Numéro d'enregis | % en poids. |
|------------------------|------------------|-------------|
| trans-Dichloroéthylène | 156-60-5 | 40-70* |

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.
Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6)
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.
Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
Norflurane (CAS 811-97-2) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6)
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6)

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

Inventaires

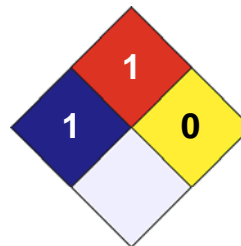
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 1 |
| Inflammabilité | 1 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

16-Août-2022

Version n°

02

Date en vigueur

16-Août-2022

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.